

**COUT DES ACTES COURANTS**

ACTES	coût total TTC	dont honoraires H.T. pour le Notaire
Dépôt de testament olographe	160,00 €	124,38 €
Testament authentique	193,73 €	163,23 €
Donation Entre Epoux	366,40 €	287,43 €
P A C S	446,52 €	267,93 €
Mandat de protection future	327,15 €	159,51 €
Contrat de mariage	395,04 €	225,03 €
Procuration	79,76 €	45,63 €

Le Notaire est rémunéré pour les actes (sauf pour le dépôt d'un testament olographe) en vertu d'un tarif national fixé par le décret du 8 mars 1978. Ce tarif s'impose à tous les Notaires de France sans que le Notaire puisse effectuer des remises partielles de ses honoraires, appelés émoluments.

**CONSULTATION**

Toutes consultations - recherches - analyses sont facturées 250,00 € HT/h, soit 300,00 € TTC/h. Pour le cas où la consultation serait liée à un dossier actuel ou futur, Maître FLAMENT ne facturera aucun honoraire aux clients (sauf complexité spécifique donnant lieu à un travail particulier à l'issue de la consultation).